

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE**

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 26C18

Séance du mardi 30 juin 2026
(Suite à celle du jeudi 25 juin 2026 « sans quorum »)

Président

M. Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

MMES V. BAUD, C. BILLOT, R. DULLAART, S. REBOUL SALZE, I. ROSSAT-MIGNOD.
MM. R. ARNOULD, H. BOSSON, L. PERREAL, M. CHANEL, A. CHUARD, T. DRUET, E. COLLOMB (suppléant de O. CARRILLAT), P-A. REY, S. ROUAULT, P. SAUVAGET, D. TURC.

**Membres ayant donné
procuration :**

M. D. VAILLOUD à M. T. DRUET
M. A. BRANTUS à M. P-A. REY
M. D. LIMAL à M. R. ARNOULD
M. D. DOLDO à M. A. CHUARD
M. F. GUIBERTI à M. H. BOSSON

Membres absents excusés :

MMES. C. ILMAN, D. BEY, V. DEDOUX.
MM. G. SUSINI, C. CROS, L. COMTET, L. MIVELLE, A. MAGNIN, A. BLOUIN, P. ANTOINE, J-M. CHEVALLEY, N. ORSIER.

Membres absents :

MMES. M. LEVRAT, P. PLAGNAT-CANTOREGGI.
MM. F. CAMPAGNE, P. LEVRIER, J. GAUTIER, J. PRUDHOMME, G. CANICATTI, S. JOURNAL, L. TROTTET, F. COLLIN.

Membres en exercice :

44

Quorum :

Séance sans nécessité de quorum

Présents :

17

Votants :

22

Date de la convocation :

26 juin 2026 (suite à la 1^{ère} convocation le 19 juin 2026)

Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe SAUVAGET

Objet de la délibération :

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DE SUIVI DE SITE (C.S.S) DE L'UNITE DE
VALORISATION ENERGETIQUE (U.V.E) DU SIVALOR
A VALSERHONE**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.511-1 du Code de l'environnement,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 3 mars 2016, et notamment son article 4 relatif à la durée du mandat qui précise que le membre qui, au cours de son mandat de cinq ans perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions,

Vu le recueil des actes administratifs spécial n°01-2022-044 publié le 28 mars 2022 et notamment l'arrêté inter-préfectoral en date du 21 mars 2022, modifiant la composition de la commission de suivi de site (CSS) de l'UVE du SIVALOR à Valserhône et confiée à son Opérateur exploitant SET Faucigny Genevois,

Considérant que cette commission de suivi de site a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges, sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants d'installations classées et des installations de stockage ou de traitement des déchets non inertes, situées dans son périmètre d'intervention, en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement ; de suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité et de promouvoir pour ces installations l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 ;

Considérant que, en tant qu'exploitant de son UVE des déchets ménagers et assimilés de Valserhône, le SIVALOR doit désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants chargés de représenter le Syndicat au sein de la CSS réglementaire, plus deux salariés protégés (au sens du Code du travail) et deux suppléants de l'entreprise à laquelle l'exploitation de l'installation a été confiée, en l'occurrence SET FAUCIGNY GENEVOIS (Groupe SUEZ) ;

Monsieur le Président propose la désignation des représentants suivants :

COLLEGE EXPLOITANT	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Jean-Luc SOULAT	Président
Sophie REBOUL SALZE	Vice-présidente Valorisation énergétique et suivi du marché de performances
Michel CHANEL	Vice-président aux études, travaux et innovation UVE et réseau de chaleur
Aglaë PETIT	Directrice générale des services
Vincent COLLIN	Directeur Valorisation énergétique et transfert

MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Christophe CROS	Vice-président Transport et transfert
Alexandre CHUARD	Vice-président Qualité et sécurité environnementale
Laurent COMTET	Vice-président Prévention et sensibilisation
Rodolphe ARNOULD	Vice-président Tri et valorisation matière
Rosanna DULLAART	Vice-présidente Affaires générales et communication institutionnelle

COLLEGE SALARIES	
MEMBRES TITULAIRES	QUALITE
Jocelyn LEVEQUE	Directeur du site
Jean-Yves CATTO	Responsable de l'usine
MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITE
Murat AKYOL	Responsable exploitation
Arnaud TERANNE	Ingénieur prévention des risques

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE la composition des représentants du SIVALOR, proposé par Monsieur le Président, au sein de la Commission de suivi de site (C.S.S) de l'UVE du SIVALOR à Valserhône.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
M. Jean-Luc SOULAT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.